

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

30/03/2024 : Chasse aux Œufs de Pâques
 25 et 26/05/2024 : Brocante et fête communale
 22/06/2024 : Feu de la Saint Jean
 14/07/2024 : Apéritif dinatoire
 21/12/2024 : Arbre de Noël

ETAT CIVIL

NAISSANCES

13/04/2023 : Mick WASTEELS
 17/07/2023 : Octave VIGNAULT
 11/09/2023 : Tom DUFOUR
 29/09/2023 : Romane BRANCOURT VIOLEAU
 02/12/2023 : Maïana NGHUYEN

MARIAGES

10/06/2023 : Christophe DESPLAIN et Jennifer REHAK
 24/26/2023 : Kévin GUYOT et Clémence LEMOINE
 23/09/2023 : Olivier RONCHETTI et Sabine LEMAIRE
 28/10/2023 : Steeve SABE et Clélia BROUTELAND

DÉCÈS

Aucun décès en 2023

En cette fin d'année 2023, la commune de Francastel compte désormais **506 habitants**.

MAIRIE



Téléphone: 03 44 46 90 75
 Fax: 03 44 46 90 75
 Courriel: mairie@francastel.fr
www.francastel.fr

Permanences:

Lundi 16h à 18h
 Jeudi 18h à 20h

A noter !

La Mairie a une nouvelle adresse mail ...

Inscrivez-la dans vos répertoires !

mairie@francastel.fr

Ce journal est aussi celui des associations et des habitants de Francastel.
 Soumettez-nous des idées de sujets et même vos propres articles en vous adressant à la mairie ou à vos élus.

Le Francastellois



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne et heureuse année.

Cette année 2023 a été marquée par de nombreux travaux réalisés sur notre territoire communal.

Tout d'abord, concernant les finances de la commune, des travaux de réhabilitation énergétique ont été effectués au niveau de la mairie et de l'école. Ces travaux se sont élevés à 85 470 € HT avec un reste à charge de 19 272 € HT pour la commune, compte tenu de la subvention du Conseil Départemental (à hauteur de 49% du montant global) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (pour 40% de la dépense).

D'autres travaux ont impacté de façon importante les déplacements tant au niveau de notre village qu'en direction de Beauvais.

Il s'agit de la réalisation par le Conseil Départemental, d'un tourne à gauche pour la sécurisation du carrefour entre la D11 et D151. Je remercie notre Présidente du Conseil Départemental, Mme Nadège LEFEVRE, d'avoir pris en considération la dangerosité de ce carrefour et d'avoir permis la réalisation de ces travaux. Cet aménagement devrait contribuer à éviter les accidents dramatiques que nous avons connus ces dernières années. Ces travaux ont été financés à 100 % par le Conseil Départemental (600 000 € HT)

Des travaux sont également effectués, et sont en voie d'achèvement, dans la Rue du Charron et la Rue du Crocq. Il s'agit du remplacement du poste de transformation électrique et de la pose de câbles afin d'alimenter l'antenne relais de télécommunications Orange. Ces travaux devraient être terminés courant février.

Il faudra toutefois encore attendre quelques mois pour pouvoir bénéficier de la couverture de ce relais

dont nous avons bien besoin pour nos portables. Ces travaux, d'un coût total de 108 000 € HT sont financés en totalité par Orange et SE60.

Pour 2024, des travaux vont être réalisés à la mare devant l'église afin d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales.

Ces travaux seront réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) qui a la compétence « eau pluviale » avec une participation de 50% de la commune.

Concernant la CAB, l'élaboration du PLUI se poursuit, le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) a été validé, nous sommes actuellement dans l'élaboration du zonage et du règlement de ce PLUI.

Une information sur le tri à la source des biodéchets par la CAB sera développé dans ce bulletin.

Suite à la mise en place par la CAB en septembre 2022 du service transport sur notre territoire, une évaluation de ce service sera effectuée en début d'année afin de l'optimiser.

Enfin, Francastel se verra raccordé à la nouvelle ressource en eau potable pour 2025. L'eau proviendra du captage de Regnonval.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture et vous renouveler tous mes vœux pour l'année 2024.

Hubert VANYACKER



PLUI-HM ... MAIS QU'EST QUE C'EST AU JUSTE ?

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Mobilités. Il s'agit d'un projet collectif, d'une démarche de long terme, construit étape par étape et en concertation avec les élus des 53 communes, les habitants, les acteurs-clé du territoire (monde économique, associations, etc...) et les partenaires institutionnels (Service de l'Etat, chambres consulaires, etc)

Le PLUi-HM se substituera aux documents d'urbanisme communaux. Ce document unique fixera à partir de 2026, un cadre clair pour l'aménagement du Beauvaisis.

Il réglera l'occupation des sols du territoire à travers des règles de constructions applicables à chaque parcelle et pour toutes les communes du Beauvaisis.

Il devra rester compatible avec les documents « de rang supérieur », comme les schémas régionaux des Hauts-de-France.

Son objectif sera de répondre aux besoins des communes et de leurs habitants, tout en garantissant un développement du territoire cohérent, maîtrisé et harmonieux.

Il conciliera les enjeux de développement (construction, logements, équipements, services) avec ceux des mobilités, et aussi ceux de protection du patrimoine et de l'environnement. Il permettra ainsi de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants.

Il définira aussi des règles de constructions applicables à chaque parcelle, pour toutes les communes du Beauvaisis.



Le Territoire concerné par le PLUi-HM est composé de 6 secteurs.

Le secteur du Plateau Picard Nord composé de 14 communes, dont Francastel, compte 8 948 habitants et 2 888 emplois. Il est situé sur le haut-plateau picard.

Le "H" de "PLUi-H" signifie que le document intégrera un volet consacré à l'Habitat, englobant ainsi les thématiques des besoins en logements et en foncier, des conditions d'habitat, de l'offre d'hébergement, de localisation des interventions, de prise en compte des différents publics (personnes mal logées, défavorisées, handicapées...).

Pour le « M » de Mobilités, les trois priorités de la loi LOM seront celles du PLUi-HM : investir plus et mieux dans les transports du quotidien, faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer, engager la transition vers une mobilité plus durable.

ADOpte UN COMPOSTEUR !

Chaque année, un habitant de l'Agglomération du Beauvaisis jette, en moyenne, dans sa poubelle d'ordures ménagères, 230 kilos de déchets, dont près de la moitié sont des biodéchets (105 kg) et près de 50 kg des papiers et des emballages, c'est-à-dire des déchets valorisables.

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités se doivent de proposer des solutions pour permettre à leurs administrés de réaliser le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire des déchets biodégradables. Le service Prévention Déchets de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) lance donc l'opération « Adopte un composteur », qui permettra la distribution gratuite de composteurs en 2024.

Pour en bénéficier, 6 réunions sont d'ores et déjà programmées :

- samedi 24 février à Bresles
- samedi 2 mars à Auneuil
- samedi 16 mars à Allonne
- samedi 20 avril à Beauvais
- samedi 7 septembre à Crèvecœur-le-Grand
- samedi 26 octobre à Saint-Paul

Ces réunions permettront de recevoir les informations nécessaires sur le tri, le compostage et la gestion des déchets verts.

Une distribution gratuite de composteurs sera organisée à l'issue de chaque réunion.

Les inscriptions à ces réunions sont ouvertes depuis le 15 janvier 2024, via un formulaire en ligne.



Pour pouvoir bénéficier d'un composteur, il vous faut :

- Résider sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis
- Vous engager à assister à la réunion d'information
- Ne pas avoir déjà acheté un composteur à tarif réduit auprès du service Déchets de la CAB
- Attester que vous prendrez bien soin du composteur que vous adopterez.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2024.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire en mairie toute l'année jusqu'au 6ème mercredi avant le scrutin.

Pour 2024, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes du 9 juin 2024 **jusqu'au 3 mai 2024**.



ELECTIONS EUROPÉENNES 2024

L'élection des représentants au Parlement européen amèneront les citoyens de l'Union Européenne à aller voter le **dimanche 9 juin 2024**.

Il n'y aura qu'un seul tour.